



AMDEQ

CFP - 024M
C.P. – P.L. 88
Boissons alcooliques
artisanales

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
Commission des finances publiques
SUR

**Le projet de loi no 88, Loi sur le développement
de l'industrie des boissons alcooliques artisanales**

Par

AMDEQ
association des
marchands
depanneurs
et épiciers
du québec

16 février 2016

Introduction

Nous sommes favorables aux grands principes de la loi 88 qui vont permettre aux fabricants de vins québécois d'être plus soutenus avec une loi qui va assurer la distribution directe des boissons artisanales québécoises dans les épiceries et dépanneurs. Nous sommes heureux de voir que cette législation va soutenir les producteurs de vins québécois en leur donnant les outils nécessaires pour le faire, ce qui favoriserait une plus grande libéralisation et démocratisation de la mise en marché du vin au Québec, sans nécessairement remettre en cause le modèle de la SAQ.

L'implication de M. Carlos Leitao ministre des Finances nous démontre le sérieux que le gouvernement du Québec accorde à ce dossier. Une réforme nécessaire, à notre avis, étant donné que tout le dossier n'a pas été révisé depuis 1994.

Dans le cadre de la loi 88, le gouvernement du Québec pourrait ainsi favoriser le développement économique des régions au Québec. Pour ce, la loi doit encourager la vente directe des vins québécois dans les épiceries et les dépanneurs bien intégrés dans chacune des régions au Québec.

L'expérience que nous avons acquise pour faire la promotion et la commercialisation des microbrasseries québécoises, nous a démontré que le sentiment d'appartenance dans chacune de nos régions au Québec est un outil promotionnel efficace. Nous allons aborder les résultats que nous avons eus en nous associant aux **Aliments du Québec** au cours des trois dernières années dans une section dédiée à ce sujet.

Nous aimerions également que les microdistilleries soient incluses dans votre projet de loi, ce qui augmenterait la variété des produits offerts à nos clients.

L'AMDEQ

Un mot maintenant pour vous présenter l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ), une coopérative québécoise de dépanneurs indépendants d'environ 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. L'AMDEQ existe depuis plus de 30 ans. En plus d'être un groupement d'achat, l'association représente et défend les intérêts économiques de ses membres lorsque ceux-ci sont mis en cause, tout comme d'autres associations, qui elles, représentent davantage des commerces affiliés ou propriétaires de chaînes corporatives.

Les cépages et millésimes

Le gouvernement du Québec devrait ordonner que toutes les bouteilles de vin, peu importe leur provenance, donnent les informations sur les cépages et millésimes, un geste équitable entre la SAQ et Alimentation SAQ. Présentement, les consommateurs n'ont que ces informations sur les bouteilles qu'ils achètent dans les succursales de la SAQ. Les québécois sont de plus en plus des consommateurs avertis de bons vins. Ils réclament maintenant ces informations, ce qui les guide à faire le bon choix. Ce changement permettrait à nos membres de mieux conseiller leurs clients, donc une amélioration de notre service à la clientèle.

Contrôle qualité

Comme la SAQ dispose de tous les moyens pour contrôler les vins mis en vente au Québec, nous croyons qu'elle devrait avoir le mandat d'analyser les vins québécois et d'émettre les permis nécessaires.

Une plus grande visibilité

Plusieurs de nos membres ont aménagé une section pour mieux commercialiser les bières des microbrasseries québécoises. Cette initiative a permis de mieux faire connaître ces bons produits québécois et nous sommes prêts à le faire pour les vins du Québec.

Une expérience concluante

L'AMDEQ a mené une série d'évènements promotionnels et de commercialisation dans des dépanneurs situés dans toutes les régions du Québec, dans le but de faire la promotion des produits régionaux associés aux **Aliments du Québec**. L'un des objectifs était de faire connaître dans chacune de ces régions, une microbrasserie locale.

Les médias régionaux nous ont épaulés en publiant des reportages. Comme nous vous l'avons mentionné dans notre texte d'introduction, le sentiment d'appartenance est très fort dans les régions du Québec. Si le gouvernement adhère à notre modèle, les vins québécois régionaux seront rapidement connus.

L'AMDEQ a planifié une tournée auprès de ses membres. Cette initiative à une fois de plus démontré qu'elle donnait un appui ferme pour le développement des microbrasseries québécoises. Cette tournée nous a permis de faire la promotion des bières québécoises auprès des membres. Nous avons ainsi convaincu plusieurs détaillants à commercialiser d'avantage les bières du Québec dans leurs tablettes. Ce faisant, nous avons mis en place un noyau de détaillants pouvant constituer la base d'un réseau de détaillants spécialisés en bières de microbrasseries québécoises. Dans le cadre de la commercialisation des vins québécois, nous sommes disposés à répéter cette expérience profitable pour les producteurs, nos membres et leurs clients.

Dans le cadre de nos activités promotionnelles, nous avons aussi organisé l'an dernier sur les médias sociaux, un concours auprès du grand public « ***Nous on vend le Québec*** » sollicitant la connaissance des participants sur les caractéristiques de chacune des microbrasseries québécoises. Ce concours a connu, pour une première, un très bon succès et a su captiver l'intérêt des consommateurs. Cette initiative pourrait être mise de l'avant lorsque les vins du Québec auront trouvé leur place sur les tablettes des épiceries et dépanneurs.

De plus, nous avons publié un répertoire des produits identifiés aux **Aliments du Québec** avec une section consacrée aux microbrasseries de chez nous. Nous sommes prêts à faire de même pour les vins québécois ; une façon de faire la promotion des vins du Québec auprès de nos membres.

Distribution

Cette question est fort importante pour les vigneries québécoises. Comme elles l'ont exprimé clairement dans les médias, et nous partageons leur opinion, nous souhaitons que des réseaux régionaux de distribution soient mis en place pour faciliter la distribution des vins québécois. Cette responsabilité pourrait être confiée à des organismes de type coopératif.

Nous nous opposons que cette tâche stratégique soit confiée à de grands distributeurs, ce qui pourrait amener un intermédiaire contrôleur et centralisateur.

L'AMDEQ, comme la majorité des participants à cette consultation, souhaite le moins d'intermédiaire possible entre le producteur et le détaillant dépanneur. Le détenteur d'un permis de vente devrait obtenir l'autorisation d'assurer sa propre livraison dans les épiceries et dépanneurs de sa région.

Il faut permettre le transport de ces produits artisanaux au Québec lors d'une vente directe entre un producteur d'alcool artisan et un client.

Une réglementation souple

Un mot en terminant, sur la question réglementaire qui va encadrer le projet de loi 88, nous sommes les partisans d'une réglementation souple et ouverte, qui ne sera pas trop contraignante, au point d'étouffer les efforts mis de l'avant par nos membres pour la commercialisation et la vente des vins québécois.

Certes, les demandes que nous formulons ont été reprises majoritairement par les groupes ou associations qui ont soumis dans leur mémoire des recommandations similaires aux nôtres.